

**MISE EN LIGNE LE 12-01-2024**

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 du mois de décembre, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

**OBJET :**

**N° 23-185**  
**« SECOURS ACCUEIL**  
**PERISCOLAIRE »**

Date des convocations :  
6 novembre 2023

Membres présents : 7  
Membres en exercice : 8  
Nombre de votants : 7  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

✓ **Présents(es) :**

Mesdames BENOIT, CHATEAU, ISENDICK-MALTERRE  
Messieurs DUCHE, GUIARD, MOALLIC, THULEAU

✓ **Absente:**

Madame BAUDE

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**DECIDE**

D'accorder un secours financier, à 1 famille, soit 1 enfant, pour le règlement de la **garderie périscolaire**, pour le 2ème trimestre 2023/2024, (du 08/01/2024 au 29/03/2024), pour un montant plafond de **98 €**.

La somme sera versée directement à— **COMMUNE DE ROYAN** —80 avenue de Pontailac — 17200 ROYAN.

Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le 12/01/24  
Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
le 12/01/24  
Par délégation du Président,  
La Directrice du CCAS  
**Frédérique SALLES**

Fait à ROYAN, le 21 décembre 2023

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président du CCAS  
Maire de Royan

Patrick MARENGO



Accusé de réception en préfecture  
01275170016-20231221-DEL-23-185-DE  
Date de transmission : 12/01/2024  
Date de réception préfecture : 12/01/2024